

La séance est ouverte à 16h30 en salle 3B029

**Présents** : Marie-Françoise ALAMICHEL (pouvoir), Alain BARBULESCO, Christine DELFOUR, William DOW, Lionel DUFAYE (pouvoir), Coralie DURIGON, Isabelle MORNAT, Marie-Blanche REQUEJO, Gilles ROBEL, Claudie TERRASSON, Corinne VANÇON

**Absents ou excusés**: Sophie ASSAILLY, Samuel DOUETTE

Début de séance à 16h45

Claudie Terrasson accueille le nouveau conseil et propose de passer à l'ordre du jour.

G. Robel demande à ce que le conseil soit repoussé au motif de « l'insécurité juridique » liée à l'absence d'étudiants élus. Tenir un conseil en l'absence d'étudiants élus serait un motif de contestation de sa validité. Claudie Terrasson fait observer que tel est le cas d'autres conseils de composante à l'UPEM. Corinne Vançon confirme cet état de fait ainsi que C. Delfour. Il est fait observer que les étudiants avaient toute latitude pour se porter candidat mais qu'ils ne l'ont pas fait. G. Robel oppose que les étudiants n'ont pas eu l'information à temps, que les élections ont été annoncées trop tardivement. Claudie Terrasson rappelle et répète plusieurs fois que l'annonce en a été faite le 8 et le 10 octobre 2014 en réunion de responsables puis en conseil d'UFR. Elle-même déplore le manque de candidats, ainsi que tous les autres membres du conseil. Pour mémoire, elle avait réuni, en 2013, tous les délégués de proximité nouvellement élus pour les sensibiliser aux futures élections de 2014. Certains avaient manifesté leur intérêt. I. Mornat propose de renouveler l'expérience et de sensibiliser les étudiants par mail. G. Robel demande la tenue d'élections étudiantes. Corinne Vançon rappelle que ceci est du ressort du BAJ. Elle propose en accord avec C Terrasson de contacter le BAJ en ce sens.

Le conseil dans son ensemble, ayant été consulté sur ce point, décide de passer à l'examen de l'ordre du jour pour avancer dans ses travaux.

**Points à l'ordre du jour :**

**1. Adoption des PV antérieurs (10/10/2014 conseil restreint et 04/11/2014)**

Claudie Terrasson demande s'il y a des correctifs à apporter, sachant que seuls trois membres de l'actuel conseil ont assisté à la séance antérieure (C.Delfour, G.Robel, C. Vançon).

➤ Le conseil vote à l'unanimité le PV restreint du vendredi 10/10/2014 :

Nombre de votants : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 11

**En préambule** à la validation du PV du 04/10/2014, Claudie Terrasson précise qu'elle a envoyé plusieurs courriers au BAJ (décembre 2014, janvier 2015) pour solliciter leur avis autorisé sur plusieurs points de procédure et des problèmes de régularité susceptibles de mettre en cause la validité du conseil du 4 novembre. Corinne Vançon précise qu'elle en a fait de même comme Responsable Administrative de la composante.

C. Terrasson expose quels sont les problèmes et questions de procédure :

- Procédure : présence des BIATS comme élus avec droit de vote aux conseils restreints. Pas de réponse à ce jour.
- Problème d'irrégularité de la présence d'A Barbulesco au conseil du 04/11/2014 puisqu'il n'était pas colistier de la liste « Petites mains » contrairement au mail d'I.D.Diego (30/10/2014). (L'arrêté présidentiel de 2010 avec listes et résultats a été envoyé au conseil par C. Vançon)
- Irrégularité subséquente du pouvoir donné à A Barbulesco (mail d'I.D.Diego du 30/10/2014 adressé au conseil dans son ensemble) pour le conseil du 04/11/2014
- - Irrégularité des votes de G. Robel au nom d'I. De Diego en l'absence de tout pouvoir écrit transmis à la RA ou à la directrice, y compris le jour même du conseil (04/11/2014)

C'est pourquoi les PV qui ont été envoyés le 03/02/2015, ont été assortis de la mention (« sous réserve du retour du BAJ »).

Ci-dessous la réponse du Bureau d'Aide Juridique reçue le **09/02/2015** :

*« Vous avez interrogé le Bureau des affaires générales et juridiques sur la régularité du vote du conseil de l'UFR du 4 novembre 2014. Vous m'indiquez qu'une élue a donné son pouvoir à M. Barbulesco. Ce dernier n'étant ni membre d'un collège ni même co-listier d'un membre élu, la régularité des délibérations du conseil vous interpelle.*

*Les règles relatives à l'organisation et au fonctionnement des unités de formation et de recherche doivent figurer dans leurs statuts conformément à l'article L.713-1 du code de l'éducation. Ces derniers précisent en outre les modalités de fonctionnement des conseils des UFR.*

*Or, à ce jour, aucun règlement intérieur n'a été adopté par l'UFR langues et civilisation. En l'absence de textes réglementaires, la pratique juridique tend à s'appuyer sur l'usage de l'université. Aussi, Il est possible de se référer au règlement intérieur du conseil d'administration de l'UPEM pour connaître les modalités de fonctionnement des conseils d'UFR. En effet, le conseil d'administration, régi par l'article L. 712-3 du code de l'éducation est l'organe de gouvernance dont le fonctionnement est le plus proche de celui des conseils d'UFR.*

*Il ressort de ce qui précède que les personnes ne siégeant pas au sein du conseil ne peuvent participer au vote par le biais d'une procuration. En outre, toute participation entraîne la nullité du scrutin exprimé. Dès lors, le décompte des suffrages exprimés doit être recalculé en otant une voix à chaque délibération adoptée lors du conseil de l'UFR du 4 novembre 2014. De plus, si le quorum n'est plus atteint, les points devront être soumis à un vote ultérieur des membres du conseil.*

*A toutes fins utiles, je vous rappelle certaines règles de fonctionnement du CA applicables lors des conseils d'UFR :*

- les pouvoirs signés et datés sont acceptés sans distinction de collèges lorsque le conseil siège en formation plénière ;
- un membre ne peut détenir plus de deux pouvoirs ;
- un quorum spécifique doit être atteint pour les délibérations portant sur la modification des statuts ou le vote du budget.

*J'espère avoir répondu au mieux à vos interrogations et je m'excuse pour cette réponse tardive. »*

--

Patricia Gomis  
Bureau des affaires générales et juridiques

En conséquence,

- Premièrement, C. Terrasson propose d'appliquer la consigne du BAJ et faire annuler les votes d'A. Barbulesco dont la présence n'était pas régulière.
- Deuxièmement, C. Terrasson propose d'appliquer la consigne du BAJ et de faire annuler les votes faits au nom d'I. De Diego par G. Robel, faute de pouvoir régulier.

A l'issue de ces précisions de procédures et de régularité, C Terrasson propose d'aborder le fond du PV et de sa validation.

➤ PV du 04/11/2014 : monsieur G. Robel demande plusieurs corrections.

Premier point : G.Robel demande que soit rectifiée la date indiquée pour l'envoi des documents. Ils ont été envoyés le jour même.

Second point : il conteste les propos qui lui sont prêtés relativement aux cérémonies de remise des diplômes. A l'inverse, C. Delfour les confirme. C. Terrasson accepte que ces propos soient modifiés bien qu'elle confirme également les avoir entendus, faute de la présence des autres élus présents le 04/11.

Troisième point : G.Robel conteste le motif de son opposition au budget ; le retard dans l'envoi des documents en serait la seule cause.

Quatrième point : une modification demandée par G Robel portant sur l'intitulé du cours - remplacer Civilisation britannique par « Histoire de la Grande Bretagne ».

Après avoir fait prendre note de ces observations et sous réserve de les introduire dans le PV, C.Terrasson propose de passer au vote :

Le conseil vote à l'unanimité le PV du 4 novembre 2014 sous réserve des modifications ci-dessus citées :

Nombre de votants : 11

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 11

## **2. Présentation des candidatures aux fonctions de membres extérieurs (Cf statuts) et vote**

Les candidatures ont été transmises par C Vançon au conseil le vendredi 06/02/2015, une candidature parvenue plus tard (vendredi soir) a été transmise le lundi 09/02/2015.

Claudie Terrasson expose la configuration actuelle, les statuts ont été envoyés et en portent mention.

### RAPPEL des membres actuels

#### Catégorie 1 :

1. Mme Sophie Assailly, chef de cabinet de Mme le maire de Champs. Mandat en cours (mai 2015), souhaite poursuivre sa collaboration. (Membre de la CFVU par ailleurs).  
Collectivités territoriales
2. Mme Cécile Le Bourdon, Société Française des Traducteurs. Démission en mars 2014. Acteurs économiques

#### Catégorie 2, élus à titre personnel

1. M Samuel Douette (agence Ulysse et Cie, ex coordinateur AJU), mandat en cours (élu le 26 avril 2011), il souhaite aller au terme de son mandat.
2. Poste vacant depuis 2011

C Terrasson indique, aux nouveaux membres, qu'elle avait sollicité en 2011 Mme Sophie Assailly et M Samuel Douette afin de s'assurer la collaboration de personnes investies dans le territoire et l'université. Tisser des liens avec la mairie de Champs/Marne et avec le pilote/animateur du dispositif Atout jeunes (devenue AJU) lui paraissait bénéfique pour la composante.

Elle a contacté ces 2 personnes dont le mandat court vers leur terme afin de connaître leurs intentions (voir supra). Ceci pour prospecter et chercher de nouveaux membres. G. Robel oppose le manque de temps pour proposer des candidats. On lui répond qu'il disposait de 15 jours (convocation), en fait depuis le dernier conseil (novembre 2014). Il est répondu à I Mornat que tout membre peut proposer des candidatures (exemple d'I De Diego)

G Robel demande à surseoir au vote, C Terrasson interroge les autres membres. La majorité souhaite avancer dans le travail du conseil.

Nouveau rappel de la situation en février 2015 : 2 postes sont à donc pouvoir.

C. Terrasson tient à préciser au conseil comment et pourquoi elle a sollicité des candidatures.

- Pourquoi : Elle tenait à s'assurer de la présence constructive et de la participation active de ces membres extérieurs.
- Comment : elle a contacté, en s'appuyant sur le SIO-IP et sur des liens déjà existants avec des lycées, plusieurs personnes, à la fois implantées dans le bassin (pour s'assurer de leur présence *a minima* aux conseils) et dont l'expérience et la couverture professionnelle peuvent s'avérer profitables au conseil.

De sorte qu'à ce jour, nous avons 4 candidatures déclarées et formalisées avec CV :

- ✓ Candidature de Mme Sandrine BENINCASA, conseillère d'orientation psychologue, CIO de Lagny sur Marne. CV
- ✓ Candidature de Mme ERIPRET Myriam, Provisure Lycées de Noisiel. CV
- ✓ Candidature de M. Franck LORILLOT, cadre, responsable export/ export manager CV
- ✓ Candidature de M. Xavier PACINI, RH Renault international. Renault Nissan, interculturel. CV en anglais

En outre, nous avons une candidature non formalisée, non directement déclarée, si ce n'est par l'intermédiaire d'un mail (Cf. mail d'Inés De Diego du 30/10/2014 et lien proposé dans le mail) <http://www.sft.fr/fo/public/adherent/recherche/fiche&adherent=898#.VFJnxhCaqQ>.

- ✓ Candidature de Mme Deborah FARJI-HAGUET, membre du comité directeur de la SFT en charge des relations avec le monde universitaire

Isabelle Mornat fait observer que le lien ne fonctionne pas. C. Terrasson répond qu'elle a fait la même expérience et n'a pas trouvé beaucoup d'éléments sur le site de la SFT. G Robel cherche sur son portable et annonce qu'il a trouvé un CV.

En dépit de toute candidature déclarée de la part de Mme Deborah FARJI-HAGUET et en l'absence de toute pièce, type CV, le conseil sur la demande de G Robel et d'I Mornat accepte de considérer la candidature.

Pour répondre à l'observation de G Robel selon laquelle ces personnes extérieures représentent des voix, C Terrasson tient à préciser qu'elle ne connaît pas personnellement les personnalités présentées, qu'elle a pris en considération des critères précis :

- Implantation dans le bassin de recrutement de l'UPEM, si possible proximité géographique
- Liens avec d'autres secteurs ou instances (type rectorat) intéressant la composante dans son ensemble et pas une seule formation

- Activité professionnelle intéressant la composante dans son ensemble et pas une seule formation

C. Terrasson invite les membres à s'exprimer sur les candidatures. Elle exprime son propre avis sur les diverses candidatures. Elle insiste sur le fait que ce vivier peut être utile pour s'assurer la collaboration de membres extérieurs dans les conseils de perfectionnement à mettre en place pour la rentrée 2015.

Il est procédé au vote. C. Terrasson propose un vote à bulletins secrets si un membre le souhaite. Le conseil souhaite procéder à main levée.

Résultats du vote :

Catégorie 1 :

M. Franck LORILLOT, responsable export : 0 voix

M. Xavier PACINI, RH Renault international : 9 voix

Mme Deborah FARJI-HAGUET, membre du comité directeur de la SFT : 2 voix

Catégorie 2 :

Mme Sandrine BENINCASA, conseillère d'orientation psychologue : 0 voix

Mme ERIPRET Myriam, Provisseure : 11 voix

Sont élus :

M. Xavier PACINI en catégorie 1

Mme ERIPRET Myriam en catégorie 2

Départ de G. ROBEL à 18h15 qui laisse un pouvoir à I. Mornat.

### 3. Informations diverses :

- Bilan des semestres impairs

Sont abordés les problèmes de locaux insuffisants en nombre, les inégalités d'occupation selon les jours de la semaine. Interventions de Coralie Durigon et Corinne Vançon. Isabelle Mornat suggère d'envoyer un message rappelant la nécessité de travailler si nécessité de service ou impératif d'EDT, soit sur le lundi, soit sur le vendredi.

- Bilan des partiels et CC des semestres impairs

Problèmes récurrents de surveillants qui oublient la surveillance, qui arrivent en retard.

Deux cas en anglais de TD regroupés pour un partiel commun avec un seul enseignant pour chaque amphitheâtre ; aucun volontaire ne s'est proposé malgré des appels réitérés dans la formation. I Mornat et des secrétaires ont pallié ces lacunes. C Terrasson les en remercie vivement. Elle souligne que les secrétaires n'ont pas vocation à se substituer aux enseignants, car elles font défaut au secrétariat et accumulent du retard dans leur propre travail (voir le règlement des examens en ligne sur le site de l'UFR).

- Bilan Pôle stage

Créé en septembre 2014. C Terrasson souhaite rappeler la création du pôle dans le cadre de la généralisation des stages en licence dès septembre 2015. (Documents distribués). Conçu comme un espace de réflexion, optimisation des procédures et pratiques, partage des bonnes

pratiques, le pôle est transversal à l'UFR ; il est piloté par un PAST (profil interculturel), Arsène Losson.

- Postes 2015 Non évoqué en détails.

C Terrasson rappelle que nous subissons un gel (pas une suppression) des postes. Dans le cadre du gel des postes (non republication), nous avons peu de latitude. Nous avons obtenu de demander le renouvellement Céline FIQUET PAST TS.

- Nouvelle Université

Du fait de la prochaine visite de la présidence ce point n'est pas abordé.

- Retours sur les Etudiants

C. Terrasson remet des documents faisant état d'attribution de bourse au mérite par le CROUS en licence générale pour des étudiants de la composante : 2 en LEA, 2 en LLCE (LCA et LCE). Aucune attribution en LPCIE.

Le conseil se réjouit de ces bons résultats.

Ces documents portent, par ailleurs, les résultats chiffrés des diplômés : 88 diplômés en LEA, 85 en LLCE.

- Remise du document des H/E des formations 2013/2014

C Terrasson rappelle que le calcul se fait sur les heures consommées par rapport au nombre d'étudiants. Que des H/E élevés (beaucoup d'heures et peu d'étudiants) occasionnent des ponctions financières sur le budget de l'UFR, au détriment des autres formations.

- Taxe apprentissage, budget rectificatif campagne janvier-Février 2015

Budget rectificatif (chiffres réels d'apprentis et FC). NON EVOQUE faute de temps, ce point a été reporté.

#### **4. Projet de procédure à adopter (actions hors enseignement et hors BQE, présentation de devis au conseil pour approbation)**

Compte tenu des contraintes budgétaires de l'U.F.R., C Terrasson souhaite que soit privilégié le recours systématique au BQE. Exemple, la prochaine cérémonie de remise des diplômes en master CI est financé par ce biais.

Une partie du séjour des étudiants LCCE Espagnol à Séville aussi.

S'en inspirer pour la prise en charge des voyages, les journées de pré-rentrees ou tout projet de sortie, culturelle hors maquette. .

L'élaboration d'une procédure claire va être proposée dans le cas où il n'y a pas de BQE pour financer un projet : dépôt du projet à l'avance pour présentation au conseil d'UFR

## 5. Questions diverses

Certaines dépenses sont à prévoir pour le bureau du Pôle stages : réparer le digicode et installer un meuble à clé pour les utilisateurs.

Corinne Vançon explique que, du fait d'un trop grand nombre de dépannages par le campus numérique liés à des détériorations de matériel dans les salles équipées de vidéo fixe, il a été conseillé par le campus numérique d'acheter des meubles sécurisés (type labo langue) pour les PC fixes qui se trouvent dans les 11 salles vidéo. Il faut prévoir un montant d'environ 11 000 € pour les 11 meubles. Une demande de devis va être faite en ce sens.

NB. Sachant que le campus numérique va déménager très prochainement dans un bâtiment autre que Copernic, il faut prendre en considération qu'ils ne pourront plus venir immédiatement pour régler le problème de dysfonctionnements et mauvais usages du matériel. Corinne Vançon rappelle que les enseignants ne doivent pas intervenir sur les branchements, cela occasionne la perte de la configuration des PC.

C. Terrasson annonce la création d'un nouvel onglet sur le site de l'UFR Langues « espace de travail » réservé aux enseignants, accès via les identifiants ENT. C. Terrasson y a fait déposer par Coralie Durigon, qu'elle remercie pour son travail, une série de documents d'information à destination de tous les personnels de la composante, afin de palier tout déficit, oubli ou absence possible dans la transmission des informations qu'elle a déjà données aux responsables de formation par ailleurs.

Claudie Terrasson et Corinne Vançon posent la question de l'organisation des prochains conseils.

Jour : le mardi convient-il à tous ? La majorité répond que oui.

Heure : il a été demandé de commencer à 17h plutôt que 16h30 pour éviter de déplacer des cours.

Fin de séance à : 19h 30